

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20200623-19</b>	<b><u>Séance du 23 juin 2020 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-vingt</b> du mois de juin le vingt-trois juin le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni Salle des Cossies à Seloncourt, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.  Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, la séance s'est tenue sans public, avec retransmission des débats en direct.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 juin 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 juin 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>M.</b> a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C 206 SITUEE RUE DES SOURCES  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM20191022.8**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les conjoints ROUX désignés ci-dessous :

- Monsieur Gilbert ROUX, domicilié 29 rue des Sources à Seloncourt,
- Monsieur Pierre ROUX, domicilié 5 rue de la Pâle à Seloncourt,
- Monsieur Didier FERGANI, veuf de Madame Monique ROUX, domicilié 11 rue Manet à Seloncourt,
- Monsieur Bruno FERGANI, domicilié rue Carnot à Montbéliard,
- Madame Ariane FERGANI, domiciliée 19 rue Manet à Seloncourt,

ont proposé à la Commune de lui céder la voie du lotissement rue des Sources leur appartenant, afin de permettre son intégration dans le domaine public communal.

Cette parcelle de terrain est cadastrée C 206 et d'une contenance de 4a 54ca.

La Commune de Seloncourt propose donc d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune.

La Commission Urbanisme/Développement économique, réunie le 9 octobre 2019, avait émis un avis favorable.

La Commission Urbanisme/Développement économique, réunie le 15 juin 2020, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- autorise l'acquisition de la parcelle C 206, d'une contenance de 4a 54ca à l'euro symbolique ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 23 juin 2020

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**

PROJET